



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 24463

Texte de la question

M. Jacques Le Guen interroge le M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur l'opportunité de mettre en place à l'échelle communautaire des dispositifs satellitaires pour améliorer la surveillance du trafic maritime et la prévention des rejets illicites d'hydrocarbures en mer. Une telle initiative défendue par le Président de la République présenterait des perspectives particulièrement intéressantes en termes de sécurité maritime et de lutte contre la pollution marine. Compte tenu de l'importance des potentiels investissements, elle mériterait ainsi d'être réalisée dans le cadre communautaire, dans le prolongement des paquets « Erika 1 » et « Erika 2 », de manière à mutualiser son coût. Il lui demande les actions que le Gouvernement entend engager pour soutenir cette idée auprès des instances européennes compétentes.

Texte de la réponse

Les systèmes satellitaires contribuent à améliorer la sécurité en mer, ils permettent le positionnement des navires, le sauvetage plus efficace des marins en difficultés, la connaissance du trafic maritime. Leur efficacité est incontestable. L'utilisation de satellites pour prévenir les rejets illicites en mer se heurte à plusieurs obstacles. Par-delà les difficultés de détection, l'obstacle le plus sérieux réside dans l'obtention de preuves pour obtenir une condamnation par un tribunal. En effet, la détection du rejet et son attribution à un navire donné doivent atteindre un niveau de certitude que ne permettent pas les systèmes satellitaires actuels. A l'horizon 2007, la mission franco-italienne pourrait apporter une réponse adaptée. L'initiative européenne « global maritoning of environment and security » a clairement inscrit au premier rang des priorités la détection des nappes de pétrole. Le Gouvernement s'en félicite.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24463

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6897

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 902